CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E128088** **VALABLE JUSQU'AU** **25/04/2027**

ÉDITÉ LE **02/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2014
Forme juridique : SARL

Capital : 110 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2014B00549

Siret : **802 354 225 00012**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0085269/15417

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0085269/15417

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/03/2026

Raison sociale : **TOURNADE PLOMBERIE**

LA FORET
IMPASSE DES CHARDONNERETS
63740 CISTERNES-LA-FORET

Téléphone : 06 88 92 60 67 **Fax :**
Portable : 06 88 92 60 67

Site Internet : http://www.tournade-plomberie.fr
E-mail : tournade-plomberie@orange.fr

Responsabilité légale :
ROUCHON COLETTE CO-GÉRANTE / TOURNADE ANTOINE CO-GÉRANT / TOURNADE HERVÉ CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	20/02/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/02/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/10/2026
5241	Installation de chauffage solaire et ecs	15/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	23/05/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	22/10/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/10/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/11/2026 08:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.